

Les échos du CE

Réunion du 30 mars 2017

Le SNU interpelle la direction concernant l'ordre du jour du CE. En effet, une disposition de la CCN prévoit une présentation des effectifs à chaque séance de comité d'établissement. Or depuis la nouvelle mandature (mai 2016), la direction ne présente aucun état de lieux des effectifs. La direction fait la sourde oreille de séance en séance. La directrice régionale s'engage à apporter une réponse d'ici le CE d'avril, ce qui ne satisfait pas les élu-es.

Dénonciation des accords OATT

La direction régionale a décidé de négocier, à partir du mois d'avril, un nouvel accord OATT sur le périmètre Normandie. Les accords actuels continuent à s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur du futur accord.

Projet de regroupement des Directions Territoriales

Actuellement : 6 DT et 2 plateformes

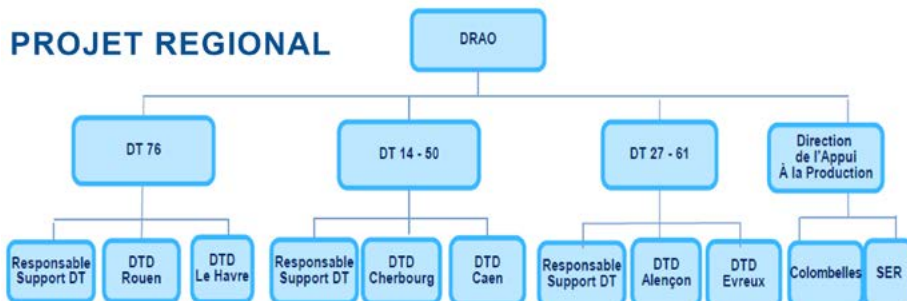
Projet : 3 DT, un responsable support nommé sur chaque DT, 6 DTD et maintien de 2 plateformes mais avec 1 seul directeur.

Calendrier de la nouvelle réorganisation :

1^{er} temps : Diffusion de 3 postes DT dans la BDE à compter de mai 2017

2^{ème} temps : Une fois la nomination des DT, diffusion 1 poste de directeur/trice à l'Appui à la production, 6 postes de DTD et 3

PROJET REGIONAL



postes de responsable support DT. Nomination début juillet pour une mise en œuvre au 1er septembre 2017.

La Direction informe qu'il n'y aura pas de mobilité géographique pour les agents actuellement en

poste dans les Directions territoriales.

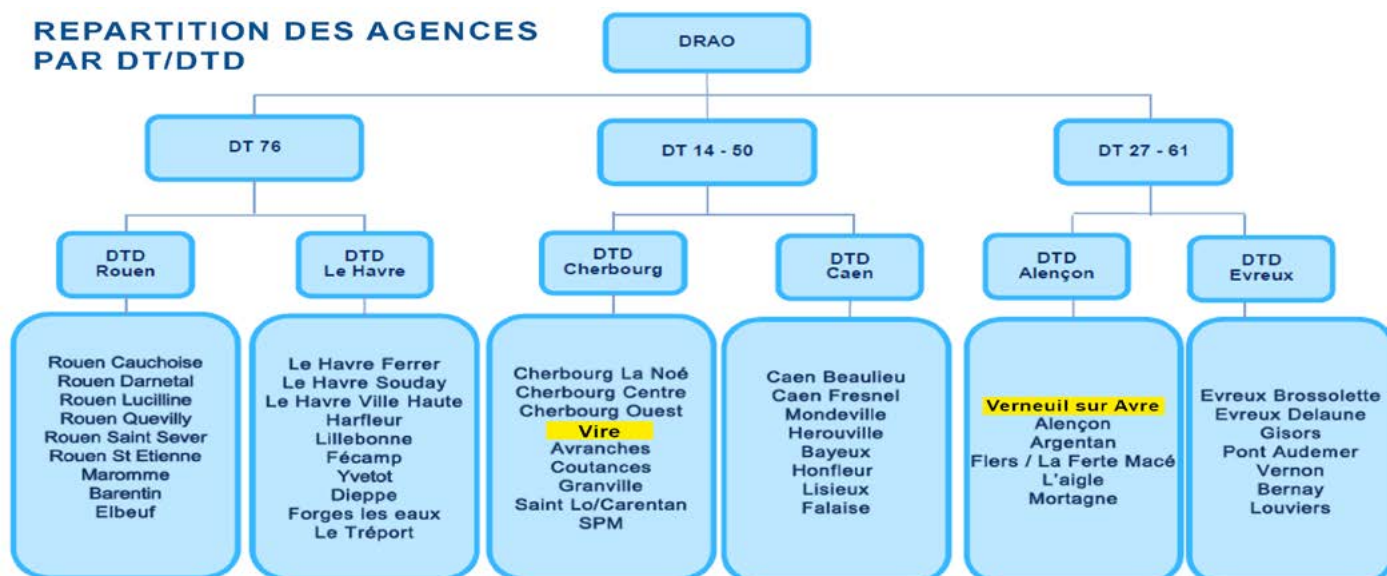
Les élus du CE demandent une consultation CHSCT sur ce dossier.

Votes :

Pour : 3 CGT / 2 SNU / 2 CGC / 1 FO

Abstention : 5 SNAP / 2 CFDT

REPARTITION DES AGENCES PAR DT/DTD



Les DTD (Cherbourg, Alençon, Evreux) font référence à des agglomérations et ne seront nulle part matérialisées par une implantation de locaux.

Expérimentation de l'offre de service suivi-guidé-renforcé

Les représentants du SNU au CE sont d'accord avec la direction sur un point essentiel : le volume des portefeuilles d'accompagnement des demandeurs d'emploi est trop souvent excessif et rend l'accompagnement ingérable.

En effet, des portefeuilles en « guidé » à 500 demandeurs d'emploi actifs ou des portefeuilles en renforcé à 200 ne permettent pas de rendre un service de qualité de façon générale, et, dans de trop nombreux cas, ne permettent pas de rendre le moindre service puisque les demandeurs d'emploi sont abandonnés à leur sort faute de temps et de moyens pour les accompagner.

La direction générale qui innove et invente ou réinvente en temps réel a, à ce sujet trouvé une solution miracle : puisque les portefeuilles guidés et renforcés sont trop chargés, elle va expérimenter la fusion des deux modalités « guidé » et « renforcé » et expérimenter le nouveau processus sur deux sites de la région, Caen Beaulieu et Yvetot.

Déjà le miracle statistique se produit. Prenons le cas de Caen Beaulieu avec des portefeuilles « guidé » en moyenne à 315 DE/agent et des portefeuilles « renforcé » en moyenne à 88,5/agent (et non par ETP, il est important de le souligner car les collègues font également de l'accueil, de l'ESI et/ou du suivi d'actions de formation, de la GDD et, pour certain-e-s, travaillent à temps partiel etc.). le mélange des genres conduit à des portefeuilles moyens à 210 DE /agent. Tout va déjà mieux... même s'il ne s'agit que d'une baisse en moyenne et non en volume total.

La direction ne se contente pas du seul tripatouillage statistique. L'expérimentation contient en effet quelques évolutions qui ne manqueront pas d'interpeller l'ensemble des collègues.

- L'accompagnement commencera dès l'ESI avec le

conseiller référent. Ce n'est pas une aberration mais cela implique que seuls les agents en modalité « guidé » ou « renforcé » feront de l'ESI.

- Le cœur de l'activité des agents en modalité « suivi » devient l'animation collective (physique en information collective ou (et surtout) dématérialisée puisque l'enjeu, ici comme ailleurs, est de renforcer l'offre de service digitale, de façon à habituer les DE à se passer de Pôle emploi).

- L'impossibilité (sauf à la marge après épuisement de tout le reste), pour les DE en « suivi » d'avoir un entretien physique.

- La mise en œuvre de nouvelles formes d'animations collectives en communauté entre DE eux-mêmes qui pourront s'auto-positionner sur des animations à distance qu'ils choisiront sur un « catalogue ».

- L'invitation, à partir du 6ème mois, du DE à faire un auto diagnostic en ligne.

- La mise en place de « regards nouveaux » entre collègues de façon à redynamiser l'accompagnement via un temps d'échange pour trouver des solutions voire changer de conseiller référent quand tout a déjà été essayé.

L'ELD contribuera à « la création de synergies » entre les conseillers et supervisera l'ensemble des processus.

Pour le SNU-FSU, il s'agit d'une étape supplémentaire dans la déqualification des conseillers et la segmentation de leurs activités. Il s'agit d'une étape supplémentaire dans le processus de destruction de l'offre de service de Pôle emploi puisqu'il est question encore une fois d'orienter les DE vers le digital total de bobemploi et consorts, donc de les éloigner de nos services et d'un véritable accompagnement personnalisé. Nous ne doutons pas que cette expérimentation donnera lieu à généralisation en 2018 après qu'une évaluation aura montré que tout le monde est content, DE, agents, managers et fonctions supports.

Questions diverses

- Le SNU interpelle la direction sur les sites.

concernant le déploiement du 100% WEB, car nous n'avons eu aucun élément sur ce sujet or un déploiement d'écrans équipés de webcam est apparemment prévu

La direction affirme ne rien vouloir engager sur ce sujet pour le moment, ce n'est pas une priorité.

- Le SNU réitère sa demande

d'une présentation en CE de la démarche sur le renforcement des « attitudes de service » afin d'avoir des éléments tangibles sur ce sujet épineux.

La direction a bien noté notre demande, ce sera mis à l'ordre du jour prochainement...

Vos représentants-es SNU pôle emploi FSU au CE :

Nadine TIRELLE, Myriam ZIATI, Yannick DENNEBOUY, Franck MESSIDOR